

Assurer le paiement de prestations à bon droit et aider au développement de services aux familles sont deux sujets au cœur du métier des CAF.

Vous êtes acteur du domaine de l'enfance, de la jeunesse, du logement, de l'animation de la vie sociale, et de la sphère sociale au sens large ?

Cette lettre aux partenaires vous est destinée : diffusée 5 fois par an, elle vous permettra d'accéder à notre actualité, de mieux nous connaître, d'identifier les services que nous pouvons vous rendre.

**Bonne lecture !**



CHIFFRES CLÉS 2021



## 16 millions d'euros

DE DÉPENSES D'ACTION SOCIALE

### ACCOMPAGNEMENT ALLOCATAIRES

#### La prime de Noël

C'est une prime versée par la Caf, la MSA et Pôle emploi, à certains bénéficiaires de minima sociaux. Son montant varie en fonction de la composition du foyer.

Les allocataires peuvent recevoir cette aide exceptionnelle s'ils bénéficient des prestations suivantes en novembre ou en décembre 2022 :

- Le revenu de solidarité active (Rsa) ;
- L'allocation de solidarité spécifique (Ass)
- L'allocation équivalent retraite (Aer)

**Elle est versée à partir du 15 décembre.**

[Lire la suite](#)



### ACCOMPAGNEMENT PARTENAIRES

#### Prévenir les situations de dettes

En tant que Partenaires des Caf, vous êtes régulièrement amenés à accompagner les usagers dans leurs démarches pour bénéficier des prestations.

Une déclaration rapide et juste des changements de situation allocataire, permet une valorisation du juste droit. Ainsi les allocataires éviteraient de devoir rembourser une dette à leur Caf.

Afin de vous garantir le meilleur accompagnement possible et ainsi éviter les situations d'erreurs aux allocataires, **vous trouverez sur le caf.fr un ensemble de document que vous pouvez utiliser :**

- Un livret générique
- Des fiches thématiques

AU 07/12/2022

## 16,4 JOURS

DELAI MOYEN DE DEMARCHE PRESTATIONS FAMILIALES



[Lire la suite](#)



#### L'allocation de soutien familial a augmenté de 50%

C'est une aide visant à soutenir financièrement les familles monoparentales ainsi que les personnes s'occupant d'un enfant privé de l'aide de ses deux parents.

Elle peut également être versée lorsqu'une pension alimentaire est :

- en cours de fixation ;
- fixée mais n'est pas payée ou payée partiellement ou irrégulièrement ;
- fixée, payée intégralement mais le montant fixé est inférieur au montant de l'Asf.

La différence sera alors versée en complément.

[Lire la suite](#)

### ACCOMPAGNEMENT PARTENAIRES

#### Conventions territoriales Globales : avancer ensemble pour des services aux familles adaptés aux populations et aux territoires



[Lire la suite](#)

Depuis plus de 30 ans, les Caf contractualisent avec les collectivités territoriales pour les aider à développer des services aux familles : crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance sont autant de services qui ne pourraient fonctionner sans un engagement commun des communes et de la Caf de l'Allier.

Dans la période récente, ces contrats, qui étaient jusqu'alors segmentés par grandes catégories d'interventions sont amenés à fusionner dans une Convention Territoriale Globale qui regroupe dans une même démarche l'ensemble du projet social d'un territoire, dans toutes ses dimensions. La dernière Convention Territoriale Globale de l'année 2022 vient d'être signée, le 14 décembre, avec la communauté de communes du Pays de Lapalisse. Au programme des ambitions communes de la Caf et de ce territoire, les enjeux petite enfance et jeunesse, le renforcement des dimensions d'accès à la culture, et une réflexion sur le numérique et l'accès aux droits. Autant de CTG et autant d'approches : la Caf sait s'adapter et proposer son soutien, dans la durée, pour faciliter la vie des collectivités et celle des familles.

#### Le Portrait Social

Le Portrait social est un « quatre pages » présentant les principales données socio-économiques des allocataires du département. **Pour le consulter rendez sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) en cliquant sur le lien ci-dessous.**

[Lire la suite](#)



[Consulter le guide](#)

Consultez sur [caf.fr](http://caf.fr) le guide "**Caf, mode d'emploi**" dédié aux **allocataires** de la Caf de l'Allier.

Cette démarche a pour objectif d'instaurer une relation de confiance dès l'arrivée de l'allocataire à la Caf et de faciliter ses démarches en l'informant sur ses droits et obligations vis-à-vis de la Caf.



Retrouvez sur [caf.fr](http://caf.fr) la Rapport d'Activités de votre Caf "L'Essentiel 2021"

[Lire la suite](#)



Retrouvez sur [caf.fr](http://caf.fr) un espace dédié aux **partenaires** de la Branche famille.

[Lire la suite](#)